



Conseil municipal

Séance publique du Mardi 9 juin 2020 – 20h30

Présents

Anne Cabrié	Arnaud Ensenat
Eliane Galtier	Nicolas Faure
Francis Baudet	Claudette Fourcade
Guy Sabarthès	Nolwenn Pion Millet
Christine Cabantous	Anne Marie Soler
	Thierry Papineschi

Ordre du jour

- Désignation des délégués aux divers organismes :**
 - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P)
 - Syndicat Mixte Départemental d'énergies du département de l'Hérault (Hérault Energies)
 - Syndicat Mixte Aude Centre
 - Groupement Forestier
 - Régie de développement local (Association humanitaire d'entraide sociale)
- Constitution des commissions extra-municipales**
- Délégations internes :**
 - Finances
 - Eau - Energie
 - Périscolaire
- Indemnités des élus**
- Avenant délibération raccordement réseaux eau et assainissement collectif**
- Informations**
 - Demande d'agrément service civique
 - Dossier Moulin
 - Dossier maison Macresy à La Sallèle

Madame Le Maire rappelle que le programme du Conseil Municipal repose sur un chantier de 50 idées à mettre en œuvre, chantier pensé lors de la campagne électorale avec les Félinois et à élaborer avec la population du village au cours de ce mandat. Afin de mettre en œuvre ce projet en cohérence avec sa genèse, le Conseil Municipal propose la création de commissions extra municipales. Un des points traités par le Conseil Municipal de ce jour sera leur élection. Ces instances de travail ont un rôle consultatif et non décisionnaire. Les réflexions menées au cours des réunions de ces quatre commissions sont soumises à l'avis et l'appréciation du Conseil Municipal. La création de ces commissions extra municipales est un choix du Conseil Municipal. Elle n'a aucun caractère obligatoire contrairement à la désignation des délégués aux divers organismes cités ci après.

1. Désignation des délégués aux divers organismes :

- Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P)
GUY SABARTHES/ANNE CABRIE
Suppléant : **FRANCIS BAUDET**
- Syndicat Mixte Départemental d'énergies du département de l'Hérault (Hérault Energies) **FRANCIS BAUDET, ANNE CABRIE**
- Syndicat Mixte Aude Centre **FRANCIS BAUDET/NICOLAS FAURE**
- Groupement Forestier **GUY SABARTHES /THIERRY PAPINESCHI**
- Régie de développement local (Association humanitaire d'entraide sociale)
ELIANE GALTIER

Pour	Contre	Abstient
11		

2. Constitution de commissions extra-municipales

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	Cadre de vie - Urbanisme
Éliane GALTIER	Francis BAUDET
Christine CABANTOUS	Thierry PAPINESCHI
Nolwenn PION MILLET	Nicolas FAURE
Anne-Marie SOLER	Anne CABRIÉ
Thierry PAPINESCHI	Anne-Marie SOLER
Gaétan Pérez	Emmanuel Silvy
Anne Marie Dautre	Laurent Mori
Solange Francès	Mathieu Maisonneuve
Annie Lapostolle	Adeline Malherbe
Emilie Veissière	Romuald Vuillemin
Festivités – Culture - Associations	Économie - Agriculture Environnement
Guy SABARTHÈS	Guy SABARTHÈS
Christine CABANTOUS	Nolwenn PION MILLET
Arnaud ENSENAT	Arnaud ENSENAT
Nicolas FAURE	Sylvie Abbal
Francis BAUDET	Irène Prioton
Nolwenn PION MILLET	Marion Alran
Benjamin Marty	Eric Carbonnel
Sabrina Chézeau	Céline Casals
Le Président et les membres des associations	
Julie MALHERBE pour l'Épicerie	
Gérant du Bar Restaurant	

Pour	Contre	Abstient
11		

La Commission Cadre de Vie/Urbanisme est une commission qui pourra s'enrichir d'autres intervenants comme :

- le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement qui est une instance avec laquelle nous avons conventionné lors des mandats précédents de M. Jean Pierre Pastre. Une intervention de leur part est prévue à l'automne, afin de travailler sur des espaces vétustes et abimés. Nous sollicitons leurs conseils afin de repenser l'aménagement du vieux centre et de la cave coopérative
- l'Agence départementale technique d'Olonzac pour évoquer les moyens que l'on peut mettre en place afin de favoriser le ralentissement des véhicules dans le village, mener une réflexion sur la sécurité aux entrées et sorties du village, l'élagage des arbres, l'entretien des parapets.....

Ces commissions prévoient des rendez vous réguliers en fonction des objectifs établis par chacune. Elles sont aussi un moyen pour la population Félineoise d'être informée et de donner une lisibilité honnête du travail qui est fait au sein du Conseil Municipal.

3. Délégations internes :

Périscolaire
Nolwenn PION MILLET
Anne CABRIÉ

Finances
Claudette FOURCADE
Anne Marie SOLER
Anne CABRIÉ

Communication
Anne CABRIÉ
Anne-Marie SOLER
Nicolas FAURE
Isabelle GUIZARD
Pierre PARENT

Eau / énergie
Francis BAUDET
Claudette FOURCADE
Philippe CLÉMENT

Pour	Contre	Abstient
11		

4. Indemnités des élus

La loi du 27 décembre 2019 introduit une revalorisation des indemnités des élus des communes de moins de 500 habitants.

Les indemnités sont automatiquement fixées au plafond indiqué par le décret.

L'État ne couvre pas la totalité des indemnités, c'est la raison pour laquelle, nous proposons de ne verser qu'une partie de ces indemnités qui sont détaillées ci-après :

Pour	Contre	Abstient
11		

Les propositions

Maire de Félines Minervois					
PROPOSITION					
Population de Félines	Indemnité brute maxi	Indemnité brute	Indemnité nette	Taux en % de l'indemnité brute maxi	Taux en % de l'indice 1027
<500	991,80 €	698,16 €	600 €	70,39	17,94

Adjoint de Félines Minervois					
PROPOSITION					
Population de Félines	Indemnité brute maxi	Indemnité brute	Indemnité nette	Taux en % de l'indemnité brute maxi	Taux en % de l'indice 1027
<500	385,05 €	325,68 €	280 €	84,58	8,38

5. Avenant à la délibération relative au raccordement réseaux eau et assainissement collectif

Un avenant est proposé à la délibération de 2011 qui fixe le montant de raccordement de l'eau et des eaux usées au réseau collectif d'assainissement à 800 € de 0 à 5 mètres.

Si les agents municipaux sont dans l'impossibilité technique de réaliser ces travaux, un devis sera établi à la demande de la Mairie par une entreprise et à la charge du demandeur du raccordement.

Pour	Contre	Abstient
11		

6. Demande d'agrément service civique

L'engagement de Service Civique (Mission Service Civique) est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil (soit une association, soit une collectivité).

L'objectif de ce Service Civique est de proposer à des jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Cela peut être un tremplin pour un jeune qui peut travailler sur un projet portant sur des thèmes variés comme l'environnement, l'animation, la gestion des forêts... et découvrir le fonctionnement d'une mairie. Le Jeune est rémunéré à hauteur de 500 euros mensuels par l'État.

Pour	Contre	Abstient
11		

Pour accueillir un tel projet, il faut obtenir un agrément auprès de l'Agence du Service Civique. Le conseil autorise Madame le maire à procéder à cette demande d'agrément.

7. Dossier Moulin

Le devis de réparation des ailes du moulin s'élève à 15 000 € ;
Un devis total pour la maintenance, la réparation du toit et la mise en état de fonctionner s'élève à 37 790 € (avec le Département de l'Hérault et l'Europe Leader via le PHLV en cofinanceurs) il resterait une part d'autofinancement communal de 11 000 € sur le chiffreage total.

Pour	Contre	Abstient
10		1

Cette rénovation complète du moulin entraîne une réflexion plus large : si l'on choisit de restaurer le chemin de roulement, le réglage des mécanismes et des parties du toit endommagées, comment et par qui seront assurées la maintenance et l'utilisation du Moulin de façon régulière ? Il faut être conscient que son fonctionnement exige un suivi très régulier et des connaissances. Le Conseil Municipal opte pour une mise en état du moulin plutôt que pour une mise en fonctionnement de ce dernier.

Aussi la priorité pour le Conseil Municipal est de sécuriser ce lieu et de restaurer l'esthétique de cet édifice qui est l'emblème du village.

Dans un second temps en partenariat avec les associations qui ont investi et investissent l'endroit de façons variées et respectueuses, il est important de travailler sur la signalétique de ce lieu riche de par sa situation panoramique, ses édifices (Moulin et Capitelles) et sa flore (lavandes et conservatoire de cépages).

Le conseil Municipal autorise Madame le maire à demander une subvention auprès du service Patrimoine du département de l'Hérault et auprès de l'Europe (LEADER) via le PHLV.

8. Informations

Dossier maison Macresy à La Sallèle (anciennement maison de la conteuse Germaine Cabrol)

L'état délabré de la maison menaçait grandement la sécurité des passants et riverains. Pendant le confinement, un artisan maçon a proposé d'acheter la maison dans le but de rénover la bâtisse. L'achat a été contractualisé récemment avec les propriétaires.

La complexité de la construction (mitoyenne de mur et de toiture avec 2 autres maisons) aurait entraîné des coûts importants de démolition, de remise à neuf des arases et arêtes des toitures, réfection des façades des voisins... Pour des raisons purement financières, le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite à la restauration de cet îlot du quartier de La Sallèle. Nous privilégierons une réflexion autour d'un financement dédié à la réfection, la végétalisation ou valorisation des rues.

Reprise des activités associatives et culturelles

A la lecture des nouvelles circulaires de la Préfecture, les aires de jeux, City Stade, salles municipales peuvent à nouveau accueillir du public raisonnablement et prudemment en respectant les gestes protecteurs et les distances préconisées, ceci sous la responsabilité des usagers et des organisateurs. Nous portons à l'attention des citoyens qu'aucun nettoyage au virucide ne sera effectué.

L'association Au cœur des étoiles propose l'inauguration d'un sentier poétique permanent sur le sentier botanique des Capitelles au moulin le 27 juin 2020.

Plusieurs moyens de communication

- Le Radio Félines se poursuivra dans les boites mails toutes les semaines ou tous les 15 jours,
- Le site Internet de la Mairie et le compte Facebook sont mis à jour régulièrement,
- L'affichage aux points habituels,
- Un journal d'informations municipales papier sera distribué dans les boites aux lettres tous les trimestres.

Gestion de la forêt communale

Les chantiers de Brama, Argentières et Linze suivent leur cours.

Marbre

M. Pocai, locataire de la carrière de marbre a honoré son loyer annuel de 2020 et reprendra l'exploitation à l'automne.

« Séance clôturée à 23h00, l'ordre du jour étant épuisé »

[Signatures des présents](#)